



Master Société, histoire et territoires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Société, histoire et territoires. 2017, Université de Limoges. hceres-02028862

HAL Id: hceres-02028862

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028862>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Société, histoire et territoires

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, éducation

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Les objectifs scientifiques de la mention de master *Société, histoire et territoires* sont de créer une dynamique pluridisciplinaire autour de questions historiques, culturelles, sociologiques et géographiques (problématiques territoriales et environnementales). Les thématiques et les compétences sont déclinées en quatre spécialités : *Problèmes sociaux et enquête sociologique (PSES)* ; *Histoire des pouvoirs, des appartenances et des transferts (HPAT)* ; *Construction et gestion des territoires durables (CGTD)* ; *Valorisation du patrimoine et développement territorial (VPDT)*. Les objectifs professionnels visent les métiers de la recherche et de l'enseignement, les métiers visant à valoriser le patrimoine culturel et environnemental rural ou urbain, les métiers de la médiation culturelle et artistique, de l'animation et du tourisme, les métiers de la documentation, de la communication et de l'information. La formation est globalement structurée en quatre unités d'enseignement (UE) par semestre : d'une UE de tronc commun d'outils de la recherche (pour 3 spécialités sur 4, *PSES*, *HPAT* et *CGTD*), une UE d'ouverture choisie dans une des autres spécialités, une UE de langues et une *UE Ouverture sur la société et le monde professionnel (OSMP)*. La spécialité *VPDT* a une structure spécifique qui fonctionne en partenariat avec un établissement public local de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) situé sur le site d'Ahun à une centaine de kilomètres environ de Limoges. La formation s'appuie sur trois laboratoires de recherche : le Centre de recherche interdisciplinaire en histoire, histoire de l'art et musicologie (CRIHAM) ; le Groupe de recherche et d'études sociologiques du Centre Ouest (GRESKO) ; et le Laboratoire de géographie physique et environnementale (GEOLAB). Le master est lié aux deux écoles doctorales *Lettres, pensée, arts et histoire* (n° 525) et *Sociétés et organisations* (n° 526). L'enseignement a lieu à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'université de Limoges et en partie à l'EPLEFPA d'Ahun pour la spécialité *VPDT*.

Analyse

Objectifs

Le projet de formation axé sur la pluridisciplinarité (histoire, culture, sociologie, géographie et sciences de l'environnement) est ambitieux. Il se décline autour de trois laboratoires de l'établissement (ou dont l'établissement est partenaire) en histoire (CRIHAM), en sociologie (GRESKO) et en géographie (GEOLAB) qui entendent construire des convergences et des articulations. Les objectifs généraux de la formation sont clairs, cherchant à créer une dynamique pluridisciplinaire. Cependant les grandes thématiques développées paraissent éloignées les unes des autres et parfois floues ou vagues : question des appartenances ; de la culture ; de l'accessibilité aux biens et équipements publics ; de la durabilité.

Les compétences scientifiques visées sont déclinées par spécialité. Elles sont sociologiques pour la spécialité *PSES* ; historiques pour la spécialité *HPAT* ; géographiques pour la spécialité *VPDT*. Rien n'est dit sur les objectifs scientifiques de la 4^{ème} spécialité *CGTD*, ce qui est pour le moins surprenant. Les objectifs professionnels au niveau de la mention

Société, histoire et territoires (et non *Sociétés, cultures et territoires* comme il est écrit dans le dossier), sont flous et dispersés. Ils rassemblent artificiellement les compétences professionnelles des spécialités, ce qui reflète les liens difficiles entre elles. Seule la recherche (enseignement supérieur et recherche publique ou privée) est un objectif commun via la préparation d'un doctorat. La préparation des concours administratifs et de l'enseignement est à peine évoquée. Les compétences dites transverses renvoient à des apports disciplinaires pour les étudiants s'inscrivant dans un autre champ disciplinaire. La question du développement durable apparaît en fin d'objectifs professionnels. Elle entend rassembler les disciplines et les approches par-delà les différences. L'idée est séduisante, à défaut d'être originale, mais n'est pas suffisamment étayée ou développée. Les emplois visés sont en accord avec les spécialités, mais on ne comprend pas la raison de créer deux spécialités, *VPDT* et *CGTD*, qui visent des métiers comparables. La formation ouvre sur une poursuite d'études en doctorat. Si les métiers de l'enseignement sont évoqués, les liens avec les préparations aux concours ne sont guère abordés. Les débouchés sont construits par spécialité mais des redondances sont observées dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des territoires, suggérant des rapprochements possibles entre eux ou une distinction insuffisante des objectifs professionnels.

Organisation

Le master regroupe des enseignants de trois départements, trois laboratoires ainsi que plusieurs partenaires professionnels extérieurs, le tout dans cinq sections du Conseil National des universités (CNU) : sociologie, histoire ancienne, histoire moderne et contemporaine, géographie, aménagement et urbanisme. La part de tronc commun n'existe que pour 3 spécialités sur 4 : *HPAT*, *PSES* et *CGTD*. Elle est formée d'une unité d'enseignement (UE) d'outils de la recherche et par une UE d'ouverture choisie dans une des autres spécialités. Le reste est formé d'UE de langues et d'UE d'Ouverture sur la société et le monde professionnel (OSMP) selon le dossier, mais qui sont davantage de formation disciplinaire ou de méthode propres à la spécialité selon les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et les suppléments au diplôme. La structure de chaque spécialité est lisible et cohérente ; la spécialisation est progressive, mais la mention ne fait que rassembler un agrégat fédéré par quelques points communs. L'absence de la 4^{ème} spécialité est surprenante et suggère un regroupement plus artificiel même si la singularité de la formation (partenariat avec l'EPLEFPA) et son éloignement géographique (Ahun) peuvent expliquer une partie de cette différence de traitement au sein de la même mention.

Positionnement dans l'environnement

La formation s'appuie sur trois laboratoires et trois champs disciplinaires majeurs. Elle est rattachée à deux écoles doctorales distinctes. Les trois laboratoires sont le CRIHAM, le GRESCO et GEOLAB. Les deux écoles doctorales sont *Lettres, pensée, arts et histoire* (n° 525) et *Sociétés et organisations* (n° 526). L'offre de formation a été pensée avec la volonté d'éviter les doublons avec les universités proches (Poitiers, Tours, Orléans, Clermont-Ferrand, La Rochelle, ainsi que Toulouse et Bordeaux). Si ce souci est manifeste, il emporte moins la conviction en sociologie (oubli de l'offre tourangelle et clermontoise) qu'en histoire. En géographie, la distinction avec Poitiers est pertinente et nette, elle est moins évidente avec Clermont-Ferrand (laboratoire commun même si les régions administratives sont différentes) et l'offre à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine (Bordeaux, La Rochelle) ou de la région Centre (Tours) est oubliée dans la comparaison. La spécialité *VPDT* apparaît comme nettement singulière par rapport à l'offre proche (Région et régions voisines) par la mise en lien de la valorisation du patrimoine avec une dynamique de développement territorial et par son fonctionnement partenarial avec le lycée agricole d'Ahun. Deux enseignants interviennent ainsi dans la formation et une alternance des cours a lieu entre l'université et Ahun toutes les 4 semaines. Le dossier argumente longuement à propos de cette spécialité pour la différencier des formations centrées sur le patrimoine à La Rochelle, Tours, Orléans, Clermont-Ferrand. La formation limougeaude déclare en effet se démarquer en étant nettement axée sur les liens entre *Valorisation du patrimoine et enjeux de développement territorial* : on pourrait réfléchir à la lier à la spécialité *CGTD* tout en exploitant la porosité avec la spécialité *HPAT*. Les spécialités ont contribué à faire surgir des appels à projets thématiques régionaux (AAP Territoires et Vie de la Matière). Des liens existent avec un certain nombre de partenaires mais ne sont pas précisés : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAFF) ; Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), service d'urbanisme, syndicats territoriaux, chambres d'agriculture etc. L'inscription internationale de la formation est absente alors que certaines problématiques (territoriales, environnementales, sociales, urbaines, culturelles) pourraient répondre à cette ambition. Des coopérations avec des formations similaires ou proches à l'échelle régionale ou transrégionale ne sont pas mentionnées.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est très diverse et concerne cinq sections du Conseil National des universités (CNU) : n°19 (sociologie et démographie), 21 (histoire ancienne et médiévale), 22 (histoire moderne et contemporaine), 23 (géographie), 24 (aménagement et urbanisme). L'équipe est composée de 9 professeurs des universités (PR), 1 maître de conférences (MCF) habilité à diriger des recherches (HDR), 21 MCF, 3 professeurs agrégés (PRAG), 16 autres enseignants : ingénieurs d'études, assistant ingénieur d'études, enseignants du secondaire, ATER (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche), doctorants, mais aussi PR et MCF extérieurs pour des interventions ponctuelles. Les intervenants non universitaires sont nombreux, mais parfois avec des nombres d'heures faibles et des UE partagées par de nombreuses personnes. Leur niveau de compétence et de responsabilité ne sont pas renseignés. Les entreprises ou organismes paraissent en accord avec les secteurs d'activités projetés pour les futurs diplômés. Les professionnels concernent essentiellement les spécialités de géographie, d'aménagement territorial et d'urbanisme. Cette richesse (50 intervenants) reflète en réalité la dispersion entre les spécialités. Dans cette rubrique, le dossier ne livre qu'un tableau et n'indique rien sur le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique, sur les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, sa composition, la présence des étudiants ou des personnalités extérieures. Les responsables de diplôme, spécialité ou parcours, sont mentionnés sans plus de précision sur leur mode de désignation, leur durée de la fonction.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Globalement, la mention affiche des effectifs satisfaisants d'un point de vue global (62 inscrits pédagogiques en M1 et 53 en M2 en 2015-2016) et aussi au niveau de chaque spécialité (équilibre relatif entre elles). Une érosion des effectifs sur la période est cependant à noter. Le taux de réussite est correct, mais en baisse entre 2012 et 2015 : en M1, 66 % (2012-13), 58,33 % (2013-14), 57,97 % (2014-15) ; en M2, 77,8 % (2012-13), 74,54 % (2013-14), 63,15 % (2014-15). Le nombre d'entrées extérieures au M1 pour les M2 n'est pas mentionné, laissant supposer son absence. Les inscrits pédagogiques se répartissent relativement équitablement entre les 4 spécialités, avec des recrutements irréguliers pour diverses raisons, et une baisse pour la spécialité *HPAT* du fait de la mastérisation des concours. Le taux de diplômés en emploi est de plus de 80 % pour la mention en 2012-13, ce qui est correct, et il en va de même pour les spécialités *HPAT* et *VPDT*. Il est difficile à apprécier du fait du petit nombre de répondants pour les spécialités *PSES* et *CGTD*. Les faibles chiffres disponibles doivent donc pondérer l'appréciation. Rien n'est toutefois indiqué sur l'adéquation de l'insertion professionnelle par rapport aux objectifs de la formation et il manque des précisions sur le type d'emploi.

Place de la recherche

La formation est adossée à trois laboratoires : le CRIHAM qui est une équipe d'accueil (EA 4270) rassemblant 10 enseignants-chercheurs (EC) permanents et 14 membres associés ; le GRESCO, équipe d'accueil (EA 3815) de 31 EC permanents et 13 membres associés rassemblant des EC des universités de Limoges et de Poitiers ; et GEOLAB, unité de recherche mixte (UMR 6042) rassemblant 12 EC permanents et 10 membres associés de Limoges et Clermont-Ferrand. Les enseignants-chercheurs de la formation se distribuent dans ces différents laboratoires, ce qui assure le lien entre formation et recherche. Les étudiants participent aux séminaires de recherche ou à des conférences ayant lieu dans les laboratoires, sans que soit précisé leur fréquence ni les aspects logistiques pour des éventuels déplacements ou visioconférences pour les laboratoires multi-sites. La formation est en lien avec les 2 écoles doctorales *Lettres, pensée, arts et histoire* (n° 525) et *Sociétés et organisations* (n° 526) qui ont participé à l'émergence de ce master commun en favorisant les échanges inter laboratoires.

Place de la professionnalisation

La dimension professionnelle est prise en compte par la formation. Les spécialités font une large place à des intervenants extérieurs pour mettre les étudiants en contact avec le monde professionnel, particulièrement dans les spécialités *CGTD* (environ 30 % du volume horaire de la formation) et *VPDT*. Une impression de parcellisation des enseignements existe néanmoins du fait de nombreux faibles volumes au sein d'une même UE. Les compétences communes aux spécialités (informatique, géomatique, droit public, politiques d'aménagement, textes scientifiques anglo-saxons) sont vues à juste titre comme ayant une véritable finalité professionnelle, mais sont déclinées dans des enseignements trop divers. La spécialité *VPDT* se démarque par une liste de compétences professionnelles et professionnalisantes propres sans que cela soit justifié. Ces compétences apparaissent pourtant peu différentes ou pourraient utilement être mobilisées par l'ensemble des étudiants inscrit dans le cadre de ce master. Les fiches RNCP des spécialités *CGTD* et *VPDT* sont correctement renseignées, mais devraient être construites avec le même type de fiche que les deux autres, beaucoup plus claires : on regrette un manque d'unité.

Place des projets et des stages

Les stages et projets sont déclinés selon chaque spécialité sans apparente réflexion commune sur leur finalité partagée et collective. Les modalités concernant les stages diffèrent beaucoup d'une spécialité à l'autre. Dans la spécialité *CGTD*, l'étudiant réalise deux stages en M1 et en M2 et peut choisir entre réaliser un mémoire de recherche ou un mémoire de stage. Le stage dure 3 mois en M1 et 5 ou 6 mois en M2. Dans la spécialité *VPDT*, qui est présentée comme une spécialité professionnelle, les deux stages obligatoires sont d'une durée équivalente : au moins 12 semaines en M1 et au moins 24 semaines en M2. Dans les 2 cas, les modalités d'établissement de la convention, de suivi et de validation sont correctes. Les stages sont occasionnels dans la spécialité *HPAT* (dans des musées et sur sites archéologiques) et ne font pas l'objet de délivrance d'ECTS (European credit transfer system). Quant à la spécialité *PSES*, deux stages d'une semaine en M1 et en M2 sont prévus et font l'objet d'un rapport et d'une restitution publique dont les termes seraient à préciser. Cette diversité complique certainement l'organisation du tronc commun. Les évaluations et rendus attendus semblent également très disparates alors que le diplôme final est avec la même mention. La cohérence pourrait être renforcée, voire développée. Il n'est pas fait mention de l'appui du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

Place de l'international

L'internationalisation des formations paraît indubitable au sein de chacune des spécialités. Différentes manières de la concevoir peuvent cependant apparaître : à l'exception de *CGTD*, les spécialités ont bénéficié de la venue de professeurs invités et, à l'inverse, des EC de l'université de Limoges pour la spécialité *HPAT* ont été invités à l'étranger (universités américaines et allemandes) ; des étudiants des spécialités *PSES* et *CGTD* ont bénéficié du dispositif d'appel d'offre international (AOI) et ont obtenu des bourses d'excellence et de mobilité ; dans la spécialité *HPAT*, des étudiants ont pu disposer de semestres de formation dans le cadre d'un partenariat entre les universités de Limoges, Poitiers et New-York University (Partner University Fund), et de séjours de recherche à Limoges et à Poitiers pour 4 étudiants américains ; des journées d'études, des colloques et un séminaire commun par visio-conférence ont été organisés entre les 3 universités ; dans la spécialité *VPDT*, outre les échanges Erasmus, une convention avec l'université de Saragosse permet d'effectuer le stage à l'étranger. Il n'existe pas de bilan quantitatif à l'échelle de la mention des mobilités entrantes et sortantes des étudiants. S'il n'existe pas dans la formation d'enseignement en langue étrangère, en revanche, l'enseignement des langues vivantes est prévu dans la formation, dans le tronc commun (textes anglo-saxons en sciences sociales ainsi que des enseignements de langue), les modalités de prise en compte sont variables selon les spécialités (3 spécialités n'ont pas de crédits pour les enseignements de langue dans les semestres 1 et 3 qui sont pourtant délivrés). Les enseignements de langues vivantes offrent la possibilité de 4 langues (non précisées) sauf pour le parcours *VPDT* qui n'offre des enseignements que de la langue anglaise.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Aucun commentaire à ce sujet dans le dossier, rien n'est signalé non plus sur ce point dans les documents fournis, ce qui est vraiment regrettable.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'essentiel de la formation est réalisé en présentiel. Il ne semble pas exister de formation à distance. Les étudiants ont accès à la plateforme Moodle pour certains cours en ligne, mais ceux-ci ne sont pas explicités quant à leurs contenus et champ d'application. La mention est accessible en formation permanente et continue. Des aménagements pour la formation continue sont prévus et, surtout, le parcours *VPDT* est ouvert aux contrats de professionnalisation. La fiche RNCP de la spécialité *PSES* est à clarifier et harmoniser sur ce point avec les autres fiches. Rien sur les démarches de validation des acquis par l'expérience (VAE) dans le dossier et des différences à ce sujet apparaissent selon les spécialités dans les fiches RNCP : EC (*SPES*) ; EC et professionnels (*HPAT*) ; jury de 3 EC ayant une activité principale autre que l'enseignement (*sic*) et compétentes pour apprécier la nature des acquis (*CGTD*) ; jury de 3 EC ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (*VPDT*). Rien sur l'accueil des publics spécifiques (étudiants en situation de handicap, sportifs de haut-niveau, etc.), excepté pour les étudiants salariés qui disposent d'aménagements concernant le volume horaire des enseignements (sans autres précisions) et dans les modalités d'évaluation. Les technologies de l'information et de la communication sont mobilisées dans le cadre des enseignements de tronc commun en géomatique et en recherche bibliographique, et des enseignements de parcours en systèmes d'information géographique. Elles ne sont pas vues comme un élément fédérateur ou d'innovation.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation sont disparates (sans toujours être précises dans les documents fournis) sauf pour la spécialité *VPDT* qui valide tout en contrôle continu. Les évaluations prennent différentes formes écrites et orales. Rien sur leur diffusion et leur consultation. Les règles de délivrance des ECTS (European credit transfer system) sont globalement correctes, mais des erreurs sont à corriger : il manque des ECTS au 1^{er} semestre de la spécialité *VPDT* (cf. supplément au diplôme 24 ECTS au lieu de 30) ; l'UE 2 de langue vivante des semestres 1 et 3 n'a aucun ECTS dans les 3 spécialités *HPAT*, *PSES* et *CGTD* ; le nombre d'UE et d'ECTS ne correspond pas entre la fiche RNCP et le supplément au diplôme de la spécialité *CGTD* au semestre 4 (3 UE et 33 ECTS sur la fiche RNCP ; pas de stage sur le supplément au diplôme). Le jury est propre à chaque spécialité, ouvert à tous les intervenants de la formation et est toujours présidé par le responsable de mention. Le jury prévoit un temps pour éprouver la cohérence de la maquette et procéder à des réajustements éventuels. Une présentation orale des recherches et ateliers collectifs est faite par chaque spécialité devant l'ensemble des 4 parcours. Encore une fois la spécialité *VPDT* fonctionne différemment et son jury est singulier : calendrier universitaire différent en raison des stages obligatoires ; session unique justifiée par le fait d'être une spécialité professionnelle. Pourtant la durée des stages n'est pas différente de la spécialité *CGTD*. Dans tous les cas, les modalités de composition et l'organisation des jurys paraissent conformes aux règles et usages.

Suivi de l'acquisition de compétences

Aucune information n'est donnée dans les documents fournis sauf mention de l'annexe descriptive au diplôme (ADD) de chaque spécialité. Les compétences sont diversement abordées selon les spécialités : peu de choses à ce sujet pour la spécialité *HPAT*. On pourrait renvoyer aussi aux fiches RNCP où elles sont détaillées de façon diverse selon les spécialités. Il manque une réflexion à ce sujet au niveau de la mention à l'exception des compétences transversales touchant le tronc commun. Il n'existe pas de livret de l'étudiant ni de portefeuille de compétences. Les suppléments au diplôme sont succincts et partiellement renseignés (oublis ou erreurs ; par exemple absence de possibilité Erasmus alors qu'elle existe, absence de concordance entre les ECTS de la fiche RNCP et du supplément au diplôme dans la spécialité géographique, etc.). La spécialité *PSES* (dossier et fiche RNCP) est appelée aussi Sociologie des problèmes sociaux et des régulations territoriales dans le supplément au diplôme : une harmonisation de la terminologie est nécessaire.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est faible et évoqué très évasivement. Il est question d'enquêtes réalisées par le Carrefour des étudiants (BAIP), mais sans mentionner leur contenu. Un suivi de l'insertion professionnelle est réalisé dans la spécialité *VPDT* et connaît un très bon taux de retour, rien n'est dit de son contenu. Les éléments fournis ne permettent aucunement l'appréciation du suivi des étudiants qui serait réalisé par le Carrefour des étudiants et par l'EPLEFPA. C'est vraiment regrettable.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La constitution, le rôle et les modalités de réunion du conseil de perfectionnement sont corrects. Un conseil de perfectionnement est réuni annuellement. Sa composition est large, regroupant des étudiants des différentes spécialités et années, des enseignants par discipline et spécialité, des représentants du monde professionnel qui témoignent partiellement des possibilités d'insertion professionnelle des futurs diplômés. Son travail répond aux attendus ministériels quant à ce type de conseil. L'autoévaluation des enseignements par les étudiants est originale : items pré-remplis et appréciation par code couleur. Mais les items sont souvent trop généraux et les codes couleurs trop réducteurs et approximatifs (rouge, orange, vert, et gris sans que l'on sache à quoi ce dernier correspond). Des écarts d'appréciation apparaissent entre les 4 spécialités, *VPDT* semblant faire l'objet de plus de critiques des étudiants (notamment articulation des matières entre elles et organisation de la formation en rouge). Il est à noter qu'une des spécialités (*CGTD*) ne paraît pas avoir été évaluée. Un dialogue est en place au sein du conseil de perfectionnement qui permet des modifications, mais le système est à améliorer.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une ambition pluridisciplinaire.
- Un bon taux d'insertion professionnelle des diplômés.

Points faibles :

- Un agrégat de spécialités qui nuit à la visibilité de la mention et crée des dissonances à de nombreux niveaux (procédures d'évaluation, attribution des ECTS, etc.).
- La proximité importante entre les parcours *CGTD* et *VPDT* nuit à la lisibilité des spécialités et de leur spécificité.
- Des UE communes réduites à la portion congrue qui suggèrent trop un assemblage de diplômes anciens et pas assez un ensemble mis en cohérence.
- Peu de suivi des diplômés. Beaucoup d'incertitudes quant au suivi des cohortes étudiantes.
- Absence de procédures de VAE et d'accueil des publics spécifiques.
- Les technologies de l'information et de la communication ne sont pas vues comme un élément fédérateur et d'innovation.

Avis global et recommandations :

Une formation qui réussit globalement à bien insérer ses diplômés. Cependant, il semble nécessaire de repenser l'architecture de la mention autour des compétences communes, de renforcer la cohérence entre les parcours en accroissant le tronc commun, ainsi que les modalités pratiques de distribution des ECTS ou de stage. Il conviendrait aussi de renforcer le suivi des cohortes quant à leurs origines, leurs mobilités et leur devenir, de poursuivre les efforts d'ouverture vers l'extérieur et de développer le numérique.

Observations de l'établissement

Limoges, le 19 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/ML/1231

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation de la formation
Master Sciences Sociales** (anciennement Société, Histoire et Territoires)

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Les recommandations constructives formulées seront prises en compte afin d'affiner et d'améliorer ce diplôme.

Nous souhaitons apporter plusieurs remarques factuelles à ce rapport, observations que vous trouverez en page n°2.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Alain CELERIER

Référence : **Master Sciences Sociales** (anciennement Société, Histoire et Territoires)

Remarques factuelles sur le rapport d'évaluation du HCERES

Liste page à page (du rapport d'évaluation)

P. 3 « Objectifs »

Le rapport fait état de grandes thématiques floues et dispersées qui donnent le sentiment d'une juxtaposition. Cet aspect s'explique par l'histoire d'une mention construite au fil du temps en agrégeant des parcours autrefois autonomes. Il ne peut donc s'agir que d'un processus continu pour aboutir à une unité de mention qui a beaucoup progressé au cours des différentes habilitations comme en témoigne la part de plus en plus forte d'enseignements mis en commun, conçus en communs et mutualisés.

Par ailleurs, la réception du rapport d'évaluation étant postérieure au travail approfondi et collégial ayant été réalisé en vue de la nouvelle accréditation, les grandes thématiques de la formation ont été profondément retravaillées et trouveront dans la prochaine maquette une déclinaison plus claire dans le contenu des ateliers de la pluridisciplinarité (plus nombreux) qui seront précisés. On peut relever notamment comme thématiques transversales : la ville, la ruralité, le patrimoine, les inégalités ou la construction des espaces sociaux.

Les objectifs scientifiques du parcours CGTD (qui devient « Gestion de l'environnement et des territoires, GET) omis dans le document sont les suivants : les étudiants acquièrent des compétences dans l'identification des problématiques associées à un développement des territoires sous ses multiples dimensions (économie, aménagement du territoire, urbanisme...) qui prend en compte les enjeux environnementaux se posant à différentes échelles spatiales. Sur cette base, ils sont en mesure d'esquisser des réflexions et des actions s'inscrivant dans ces problématiques, à la fois d'un point de vue général et dans des domaines spécifiques. Construire une bibliographie scientifique, utiliser des corpus théoriques, mener des enquêtes de terrain auprès des acteurs locaux, établir un diagnostic territorial, élaborer des représentations cartographiques servant la réflexion font ainsi partie des compétences acquises par les étudiants dans le cadre de ce parcours.

Le rapport fait également référence à des compétences visées qui paraissent dispersées. Si le dossier peut donner cette impression, c'est parce que contenu du contexte local – *i. e.* la stratégie de la composante - n'a pas été de privilégier une démultiplication des masters, mais de créer des mentions regroupant des spécialités (à présent des parcours), ce qui permet pour les étudiants concernés de bénéficier d'une certaine richesse et de diversité en ce qui concerne les différents prolongements d'études ou les possibilités d'insertions professionnelles également les plus diversifiées possibles. Les taux très satisfaisants d'insertion professionnelle dans des domaines diversifiés, rappelés par le rapport d'évaluation, témoignent de la pertinence de ces choix. Cette même pertinence a été relevée également systématiquement par les étudiants eux-mêmes dans le cadre des différents conseils de perfectionnement.

Dans la prochaine accréditation le choix entre stage ou mémoire de recherche sera éclairci, tout comme la distinction entre parcours de recherche et parcours plus professionnalisant. Des conventions sont en cours auprès d'institutions publiques qui permettront aux étudiants souhaitant mettre en œuvre leurs compétences scientifiques dans des mémoires à vocation professionnalisante de s'insérer dès le master dans une voie professionnelle. La préparation aux concours de l'enseignement comme le CAPES d'histoire-géographie relève du Master MEEF, mais le Master Recherche accueille les étudiants se destinant à la préparation de l'agrégation et contribue à leur renforcement disciplinaire.

Les redondances soulignées quant aux débouchés professionnels s'expliquent par les mêmes raisons préalablement précisées de souhaiter offrir aux étudiants des possibilités d'insertion professionnelle pour ceux qui auront pu cumuler, articuler les apports techniques et méthodologiques des différentes disciplines et jouer ainsi sur leur polyvalence. C'est pour cela que nous avons repris des débouchés proches par parcours, il eût été en effet plus pertinent de les faire apparaître directement uniquement à l'échelle de la mention.

P. 4 « Organisation »

La singularité du parcours VPDT est d'être menée en partenariat avec l'EPLFPA. Le rapport des experts indique une agrégation artificielle de ce parcours, voire un doublon, avec le parcours géographie (CGTD/GET) plus générale. **L'une des observations concerne notamment le fait que la spécialisation VPDT est peu intégrée dans le tronc commun de la formation. En effet, il est plus difficile d'intégrer le parcours VPDT au tronc commun** du fait de l'alternance des étudiants entre les deux sites de la FLSH et de l'EPLFPA d'Ahun. Ceci rend la gestion concomitante des emplois du temps pour les 4 parcours quasiment impossible (plusieurs semaines d'absence des étudiants de la FLSH chaque semestre). Il faut noter que dans la prochaine maquette les cours mutualisés entre ces deux parcours ont été renforcés afin de valoriser davantage l'apport des compétences communes, sachant que les orientations thématiques ont été davantage distinguées : maintien de l'orientation « patrimoine » pour VPDT et orientation « formes alternatives de développement du territoire » pour le parcours indifférencié.

P. 4 « Positionnement dans l'environnement »

Les remarques formulées concernent notamment le parcours sociologie (PSES) dont la présentation donne le sentiment de moins se distinguer de Poitiers. Cela s'explique par le fait qu'à Poitiers comme à Limoges les équipes travaillent en synergie dans le même laboratoire commun ce qui facilite la circulation des étudiants entre les deux universités. Les spécialisations spécifiques à Limoges sont davantage déclinées dans les thématiques de chaque enseignement et par l'idée à Limoges de maintenir dans le même master la formation à la recherche et à caractère professionnalisant, ce qui n'est pas toujours le cas à Poitiers qui porte notamment un master professionnel.

Concernant le parcours CGTD/GET, le positionnement par rapport à Bordeaux et La Rochelle sera plus explicite dans la prochaine maquette.

P. 5 « Équipe pédagogique »

Le niveau de compétences des intervenants extérieurs a été peu renseigné afin de ne pas alourdir un dossier déjà très lourd avec des rubriques multiples. Par ailleurs le nombre d'heures parfois faible attribué à des intervenants extérieurs aurait complexifié davantage l'exercice. Ce choix s'explique également par la volonté de diversifier les expériences du terrain apportées par ces personnes.

Les relations avec les professionnels sont très étroites. Pour le parcours VPDT, elles sont inhérentes au montage même de la formation en relation étroite avec l'EPLFPA, le conseil départemental, la DRAC, le PETR Monts et barrages, etc. D'autres conventionnements sont mis en place notamment dans le cadre des projets tutorés.

Nous tenons également à insister sur le fait que si les équipes pédagogiques sont réparties par parcours, en revanche les réunions de mention sont fréquentes et les échanges permanents entre les responsables de parcours et les enseignants qui interviennent dans les différentes formations. La mise en commun d'un nombre non négligeable d'enseignements accentue les articulations entre les parcours, une dimension qui sera nettement renforcée dans l'accréditation suivante. Les réunions de mention se tiennent à l'occasion de chaque jury, toujours communs à l'échelle de la mention (à l'exception du parcours VPDT dont l'équipe est composée en grande partie de professionnels dispersés sur différents sites). Les réunions de mention se tiennent également à l'occasion de chaque conseil de perfectionnement et autant que de besoin en fonction de l'évolution de la formation.

P. 5 « Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études »

La problématique des suivis d'insertion professionnelle des étudiants est un problème général qui fera l'objet d'améliorations avec les services concernés au cours de la prochaine accréditation. Cependant lors des forums de certains enseignements consacrés spécifiquement aux masters, la formation invite d'anciens étudiants insérés professionnellement à venir

témoigner devant la promotion en cours et nous notons une très bonne adéquation entre les types d'emplois et les témoignages recueillis.

P. 6 « Place des projets et des stages »

La distorsion apparente notamment dans la politique des stages s'explique par le fait que si les différentes spécialités se sont associées au sein d'une mention, compte tenu de leur histoire respective et de certaines finalités propres à chacun des champs disciplinaires, nous avons laissé une part d'autonomie dans la déclinaison de la politique de stage et plus globalement de mise en situation professionnelle. Dans le cadre de la prochaine accréditation ces éléments sont davantage harmonisés tout en conservant une part d'autonomie car les étudiants inscrits dans le master le sont aussi en rapport avec l'attractivité du niveau du parcours (dans la prochaine accréditation des parcours) et nous ne souhaitons pas compromettre cet équilibre fragile entre niveau de la mention et du parcours au risque que cela soit contre-productif par rapport aux étudiants et à la lisibilité de la formation qu'ils ont choisi de suivre, inscrite souvent dans la continuité d'une licence disciplinaire.

P. 6 « Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite »

La problématique des recrutements n'est pas spécifique à ce master et a beaucoup fluctué au plan national entre inscription de droit, sélective, etc. Concernant le master, les étudiants sont amenés à remplir un dossier d'inscription très complet que nous pouvons mettre à la disposition des évaluateurs, correspondant au cursus réalisé, au projet scientifique professionnel, relevés de notes, etc. Il est à noter que les étudiants étrangers bénéficient d'une procédure spécifique *via* campus France. Dans tous les cas les dossiers sont examinés collégalement et l'admission est prononcée sous réserve de la cohérence de la demande par rapport au parcours antérieur et à l'offre de formation visée.

Le parcours VPDT ayant un nombre de places limité (prise en charge de l'hébergement en Creuse, conduite et financement des projets tutorés), des auditions sont organisées suite à la réception des dossiers de façon à échanger avec les candidats sur leurs motivations et pouvoir répondre à leurs questions éventuelles. Une certaine sélection des candidats s'ensuit.

Il existe bien des passerelles entre les parcours, et des croisements des apports disciplinaires, d'une part, par une mutualisation de certains enseignements notamment entre les parcours VPDT et CGTD/GET (plus simple à gérer à l'échelle de deux parcours qu'à quatre), et, d'autre part, par l'inscription d'enseignements spécifiques aux étudiants suivant cette formation pour l'histoire et l'entrée ethnosociologique.

Concernant le volet « aide à la réussite », bien que traité partiellement dans le dossier, nous en rappelons ici les principaux éléments :

- Enseignements multiples sur la mise à niveau au plan des méthodes
- Nombreux enseignements d'aide par exemple à l'écriture d'enquêtes et plus globalement à l'aide méthodologique
- Enseignement de formation à la prise de parole et à l'oral
- Attribution d'un directeur de mémoire qui reçoit les étudiants individuellement ou collectivement tout au long de l'année
- Mise en place d'un dispositif de tutorat par des étudiants de master à destination d'étudiants en licence qui les met en situation de réussite car sollicités par l'équipe pédagogique en raison de leurs qualités et investissements dans la formation.

P. 6 « Modalités d'enseignement et place du numérique »

Les enseignements sont assurés principalement en présentiel, certains modules de type Moodle sont mis en place à la marge par certains enseignants et n'ont pas été développés dans le dossier ce qui aurait supposé de rentrer dans le détail de chaque enseignement.

Les procédures de VAE sont marginales en nombre mais elles existent (de l'ordre de 2 à 3 étudiants par année et de façon variable selon les parcours). La procédure d'examen des VAE est incluse dans le procédure globale d'admission au master avec comme particularité la possibilité d'être accompagné par le service de la formation continue en amont de la demande et de rencontrer également les responsables de formation dans l'aide au montage des dossiers. Si ce point est peu développé dans le cadre d'un dossier déjà dense, nous tenons à insister sur le fait que le master est très ouvert aux réorientations tant académiques que professionnelles, aux reprises d'études, etc. Ces étudiants sont particulièrement aidés et accompagnés, avec des aménagements par exemple de validation partielle d'UE ou d'enseignements en fonction des compétences déjà acquises.

Ces dispositifs très personnalisés (donc difficiles à décliner dans un dossier déjà volumineux) ont amené beaucoup

d'étudiants dans ce cas à des succès que nous aurions pu mettre davantage en valeur même si quantitativement ils représentent un faible nombre dans chacune des promotions.

P. 7 « Évaluation des étudiants »

Le rapport relève à juste titre une erreur factuelle concernant la répartition des crédits pour le parcours VPDT. Cette erreur sera corrigée dans le supplément au diplôme.

Le 1er semestre compte bien 30 ECTS :

- 9 pour l'U.E. 1 (Cultures, environnement, patrimoines)
- 4 pour l'U.E. 2 (Développement des territoires et patrimoine)
- 5 pour l'U.E. 3 (Outils de la gestion territoriale)
- 3 pour l'U.E. 4 (Outils de la médiation)
- 9 pour l'U.E. 5 (Conduite opérationnelle de projets)

L'U.E. 2 de langue vivante des semestres 1 et 3 n'a aucun ECTS dans les 3 parcours HPAT, PSES et CGTD/GET. Il s'agit d'un choix à l'échelle de la faculté dans un souci d'harmonisation des crédits entre les masters.